

Département de Vaucluse Le Maire,

INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE TOUT VEHICULES ENTRE LE 1 RUE DES FERRAGES JUSQU'AU JARDIN DE L'EUROPE PLACES RÉSERVÉES POUR CÉRÉMONIE D'INHUMATION

Le Maire de LA BASTIDONNE,

Vu la date de la cérémonie d'inhumation de Madame JOSEPH Dominique, le 05/03/2022,

Vu la requête de Monsieur JOSEPH Jean-Louis,

ARRETÉ

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules est strictement interdit sur toute la portion allant du 1 rue des Ferrages au jardin de l'Europe pour cérémonie d'inhumation du 04/03/2022 17h00 au 05/03/2022 14h00;

ARTICLE 2 : la signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur et mise en place par le service technique de la commune ;

Une attention particulière devra être apportée à la maintenance de toute la signalisation temporaire.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie :

ARTICLE 5 : le maire, la gendarmerie sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Bastidonne, le 04 mars 2022.

Michel PARTAGE
Maire de La Bastidonne